

UNIVERSITE DE MONCTON

SENAT ACADEMIQUE

Réunion des 10 et 11 février 1977

9h30 Salon du Chancelier

ETAIENT PRESENTS: M. Jean Cadieux, président
M. Victor Ross
M. Médard Collette
M. Paul Boudreau
M. Roger Chenard
M. Hervé Breau
M. Léandre Bourque
M. Raoul Dionne
Mlle Corinne Gallant
P. Maurice Chamard
M. Roland Viger
M. Léonard LeBlanc
M. Michel Massiéra
M. Brian Newbold
M. Louis Lapierre
M. Yvan Albert
M. Donald Brine
M. Donald Arsenault
Mlle Marielle Préfontaine
Mme Ghislaine Arsenault
Mme Jacqueline Léger
M. Gérard Cormier
M. Tran Quang Ba
M. Rhéal Bérubé
P. Reno L. Desjardins
M. Léopold Laplante
M. Michel Doucet
P. Roland-E. Soucie
M. Paul-Emile Benoit
M. Luc Lévesque
Mme Marie-Ange Bourque
P. Jean-Guy Lachance
Soeur Irène Léger
M. Roger Beaulieu
M. Albert Lévesque
P. Louis-Marcel Daigle, secrétaire

ABSENCE MOTIVEE: M. Denis Haché

1. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Le Président du Sénat appelle la réunion à l'ordre et la déclare ouverte.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE L'ASSEMBLEE

Le Président constate la régularité de la convocation c'est-à-dire que l'avis de réunion a été envoyé dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

M. Jean Cadieux signale la présence de M. Roger Beaulieu du Collège Saint-Louis-Maillet qui remplace M. Gilles Long et lui souhaite la bienvenue. Il souhaite aussi la bienvenue à Mlle Marie-Ange Bourque, représentante des professeurs de l'Ecole des sciences infirmières.

3. CORRESPONDANCE

A - Lettre de M. Denis Haché, motivant son absence.

B - Lettre de M. Marcel Sormany, Recteur du Collège Saint- Louis-Maillet informant le Sénat que M. Roger Beaulieu remplace désormais M. Gilles Long comme représentant du Collège au Sénat de l'Université.

Il est proposé par M. Raoul Dionne et appuyé par le Père Maurice Chamard que M. Roger Beaulieu soit le représentant officiel du Collège Saint-Louis-Maillet.

Adopté.

C - Lettre du Collège Jésus-Marie demandant au Sénat Académique d'autoriser le Collège Jésus-Marie à offrir dès septembre 1977 douze crédits parmi. les cours suivants du programme d'Administration des Affaires:

CO 2261 Analyse des Coûts
CO 2701 Taxation
DR 2001 Droit Commercial II
FI 2502 Initiation à la Finance
AD 2231 Gestion de la Production

M. Victor Ross informe les sénateurs que cette demande a été discutée avec M. Paul Boudreau.

Il est proposé par M. Paul Boudreau et appuyé par Sr Irène Léger que le Collège Jésus-Marie soit autorisé à offrir 6 crédits de cours additionnels en administration des affaires parmi la liste des 15 crédits mentionnés dans la lettre. Il y aura consultation à savoir quels cours seront choisis.

Abstentions: 2 Adopté.

4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 DECEMBRE 1976

Il est proposé par Brian Newbold et appuyé par Roger Chenard que le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 1976 soit adopté moyennant la correction suivante:

page 8, no. 7.3 - à la fin du paragraphe, il faut ajouter "no. 7".

On lira donc: "...dans la recommandation no. 7."

Adopté.

5. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL

a) Rapport du Conseil de l'Education permanente concernant une demande du Collège Saint-Louis-Maillet

M. Rhéal Bérubé présente le rapport du Conseil de l'Education permanente concernant une étude faite suite à la demande du Collège Saint-Louis-Maillet relativement à la possibilité d'offrir., à l'Education permanente du nord-ouest, des cours et des programmes qui ne sont pas autorisés pour le Collège dans le cadre de l'enseignement régulier. (Voir procès-verbal du Sénat Académique du 10 décembre 1976).

Après discussion, suite à ce rapport, il est proposé par Mlle Corinne Gallant et appuyé par M. Léandre Bourque qu'un . comité soit formé afin de formuler une recommandation concernant la demande du Collège Saint-Louis-Maillet, des personnes suivantes:

M. Raoul Dionne
M. Victor Ross
M. Rhéal Bérubé
Mlle Corinne Gallant
M. Roger Beaulieu

5. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL (suite)

- a) Rapport du Conseil de l'Education permanente concernant une demande du Collège Saint-Louis-Maillet (suite)

Il est proposé par M. Raoul Dionne et appuyé par M. Roger Beaulieu que le Sénat accorde son approbation au rapport suivant du sous-comité:

- Le Conseil de l'Education permanente recommande au Sénat que tous les cours et les programmes à temps partiel relèvent d'une même autorité provinciale de coordination et de planification sous un directeur général et trois directeurs régionaux (N.E., N.O., S.E.).
- La programmation de l'Education permanente sera à l'avenir détachée des programmes autorisés sur chacun des campus pour répondre à ses propres besoins.
- Pour ce faire, la gestion académique de l'Education permanente devra:
 - a) Respecter les critères de qualité de l'enseignement établis par le Sénat et les facultés-écoles de qui relèvent les cours;
 - b) Suivre les articles du protocole d'entente établissant les relations entre l'Education permanente et les facultés (document du Sénat - 18 mai 1976);
 - c) Préparer un plan quinquennal à l'échelle des Maritimes pour desservir les besoins des francophones.

Adopté.

- b) Rapport sur les normes linguistiques par les doyens/directeurs chargés de programmes de formation des maîtres

M. Yvan Albert présente le rapport sur les normes linguistiques préparé par les doyens/directeurs chargés de programmes de formation des maîtres.

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Maurice Chamard qu'afin d'inciter les étudiants inscrits dans un programme de formation des maîtres à atteindre un niveau de français standard jugé supérieur à la moyenne et cela dans le plus bref délai, le Sénat accepte les recommandations suivantes faites dans le rapport sur les normes linguistiques:

- Que la norme minimale soit la lettre "B" pour le cours FR 1886.
- Que ceux ayant réussi le cours avec la lettre "C" ou la lettre "D" atteignent les objectifs du français standard avant de s'inscrire au stage ED 3130 ou à l'équivalent de ce stage.
- Que les professeurs responsables de cours obligatoires à l'intérieur des programmes de formation des maîtres jugent du point de vue français les travaux des étudiants au moyen de la lettre "S" ou "N.S."
- Que les étudiants recevant pour leurs travaux la lettre "N.S." en français soient référés aux doyens/directeurs chargés des programmes de formation des maîtres.

5. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL (suite)

- b) Rapport sur les normes linguistiques par les doyen/
directeurs chargés de programmes de formation des maîtres (suite)

que les étudiants qui s'inscrivent au Baccalauréat en éducation d'un an (Programme "A") à plein temps, soient soumis à un examen d'entrée en français afin de contrôler leurs aptitudes linguistiques. Nous recommandons pour ces étudiants:

- Que la norme minimale soit la lettre "B" à une épreuve de contrôle représentative des objectifs du cours FR 1886.

Abstentions: 2 Adopté.

Décisions

- 1) Il est proposé par M. Raoul Dionne et appuyé par M. Louis Lapierre que la recommandation suivante soit acceptée par le Sénat:

- Que ceux ayant obtenu la lettre "C" ou "D" à ladite épreuve de contrôle atteignent les objectifs du français standard avant de s'inscrire au Baccalauréat en éducation d'un an.

- 2) Il est proposé par M. Yvan Albert et appuyé par M. Léonard LeBlanc l'amendement suivant à la proposition:

- avant de s'inscrire au stage du programme de Baccalauréat en éducation d'un an.

Vote sur la proposition amendée:

Pour: 7 Contre: 16 Abstentions: 4

Non adopté.

Vote sur la proposition principale:

Pour: 19 Contre: 6 Abstentions: 2

Adopté.

- 3) Il est proposé par Yvan Albert et appuyé par Marielle Préfontaine que cette recommandation soit mise en vigueur à compter de septembre 1978.

Abstentions: 5 Adopté.

- 4) Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Maurice Chamard que la recommandation suivante soit acceptée par le Sénat:

- Le Comité recommande la préparation et l'administration de tests standardisés de français adaptés à la population étudiante de l'Université de Moncton.

Abstention: 1 Adopté.

- 5) Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Yvan Albert que les recommandations suivantes soient acceptées par le Sénat:

- Que des statistiques sur les réussites et sur les échecs des étudiants inscrits à FR 1875-1876 et FR 1885-1886 soient communiquées aux écoles concernées par le Bureau du Registraire.

5. **AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL (suite)**

b) Rapport sur les normes linguistiques par les doyens/directeurs chargés de programmes de formation des maîtres (suite)

- Que l'Université, en collaboration avec le ministère de l'Education, invite les enseignants des écoles intéressées ainsi que ses étudiants et professeurs à participer à une journée d'étude sur les différentes alternatives de solutions au problème du français.
- Que l'Université mette sur pied un comité permanent d'évaluation du français formé d'enseignants, d'étudiants et de professeurs dont le mandat serait de vérifier l'efficacité de solutions jugées valables pour une amélioration continue du niveau de français.

Adopté.

6) Proposé par Maurice Chamard, appuyé par Marielle Préfontaine que tous les professeurs de l'Université de Moncton se sentent responsables de la qualité du français parlé et écrit à l'Université de Moncton.

Abstentions: 2

Adopté.

6. **RAPPORT DU COMITE DE CONTROLE DES EXIGENCES ACADEMIQUES**

Le Sénat étudie le rapport du Comité de contrôle des exigences académiques présenté par Mme Ghislaine Arsenault.

CAMPUS D'EDMUNDSTON

Le Comité a reçu d'excellents rapports de ses trois sous-comités formés pour visiter le Collège Saint-Louis-Maillet. Après l'étude de ces rapports, le Comité de contrôle recommande que le Sénat académique:

1. autorise le Bibliothécaire en chef du campus de Moncton avec le Responsable du service bibliothécaire au Collège Saint-Louis-Maillet d'établir un plan de travail afin que les recommandations suivantes du rapport de la bibliothèque soient réalisées dans un temps raisonnable;

- a) Organiser les services techniques de sorte que le personnel puisse assurer le rattrapage au catalogue, terminer le fichier "sujets" entrepris et planifier le travail d'élagage qui s'impose. 1 bibliotechnicien et 1 commis-dactylo additionnels.
- b) Instaurer un service de référence adéquat par l'embauche d'un bibliothécaire de référence dont le travail consistera à orienter les recherches dans les ouvrages de référence, la collection générale, les documents officiels et les périodiques.
- c) Procéder, au plus tôt, à l'installation du télex à la bibliothèque de manière à répondre rapidement aux demandes de prêt-entre-bibliothèques. Ce service requiert une secrétaire additionnelle.
- d) Rajeunir les collections actuelles par un élagage sérieux qui tiendra compte des cours existants, de leur durée, et des nouveaux cours que le collège s'attend à donner dans l'avenir.

6. RAPPORT DU COMITE DE CONTROLE DES EXIGENCES ACADEMIQUES (suite)

1. e) Développer d'abord les collections qui sont nécessaires aux programmes.

i) Les collections suivantes entre autres sont trop faibles:

- 1- Arts visuels
- 2- Français
- 3- Chimie
- 4- Droit commercial

ii) La collection de périodiques devrait être enrichie dans les sujets suivants, en première priorité et portée progressivement à 400 ou 500 titres:

- | | |
|------------------|---------------------------|
| 1- Généralités | 7- Physique |
| 2- Arts visuels | 8- Economie |
| 3- Philosophie | 9 Psychologie |
| 4- Anglais | 10- Sociologie |
| 5- Chimie | 11- Education des adultes |
| 6- Mathématiques | |

Une bibliothèque ne peut en effet assurer la qualité de l'enseignement du personnel, professeurs et bibliothécaires, si elle ne reçoit pas les périodiques essentiels de base dans chaque domaine enseigné. Il existe des répertoires qui signalent les périodiques importants dans chaque discipline. C'est à partir de ces listes que la collection doit s'accroître. La collection actuelle, étudiée 'sous cet angle, pourrait être réduite de quelque 30 titres.

En annexe, je me permets de signaler quelques titres de périodiques, qu'a mon avis, la bibliothèque devrait recevoir.

f) La collection devrait, durant les prochaines années, s'accroître de quelque 3000 titres par année, mis à part les dons de peu d'importance pour les cours offerts. Une fois la collection rajeunie et si la clientèle n'a pas augmenté, la bibliothèque pourrait envisager un accroissement annuel de 2000 à 2500 ouvrages.

2. voie à ce que les items recommandés dans le rapport de la Faculté des sciences de l'éducation, Département d'éducation physique, soient ajoutés à l'équipement existant dans le plus bref délai; ces items sont comme suit:

a) Plateaux d' enseignement : Il semble y avoir une très bonne collaboration entre le secteur de l'éducation physique et celui de la biologie, surtout en ce qui a trait à l'utilisation de l'équipement et des laboratoires. L'équipement de base y est mais nous croyons qu'on devrait ajouter les items suivants:

6. RAPPORT DU COMITE DE CONTROLE DES EXIGENCES ACADEMIQUES (suite)

2. a) - goniomètres
- tables N-K (pour mesurer l'angle de traction et pour palper les contractions musculaires des membres inférieurs
- chronomètres
- miroirs de 6' à 10' de hauteur
- dynamomètres

 - b) Matériel didactique: Le Matériel dont le Collège dispose déjà pour l'enseignement des cours scientifiques en éducation physique (cinésiologie et biomécanique) devrait être augmenté par un montage audio-visuel tel que projecteurs de toutes sortes et à une caméra vidéo. Ces instruments sont essentiels à l'enseignement à cause de la nature des cours d'éducation physique et l'absence d'équipement plus élaboré dans les laboratoires scientifiques.
3. demande au Doyen de la Faculté des sciences et de génie de s'assurer, avec le Directeur du Département de biologie, que les recommandations suivantes concernant certains cours de biologie de deuxième année soient mises en application le plus tôt possible;

Les cours à option du niveau de deuxième année qui sont offerts par le Département de biologie de l'Université sont:

BI-2101 Biologie cellulaire	- 4 crédits
BI-2181 Embryologie	- 3 crédits
BI-2183 T.P. d'embryologie	- 1 crédit
BI-2192 Histologie	- 4 crédits
BI-2261 Physiologie des plantes	- 4 crédits
BI-2301 L'homme dans son environnement	- 3 crédits

Quoiqu'il est possible pour les étudiants de biologie inscrits au Collège de faire BI-2182 et BI-2301 pour rencontrer l'exigence des quatre crédits à option de la deuxième année, ou encore de ne faire que ces crédits de biologie une fois transféré à l'Université de Moncton, il serait certes préférable que le Collège Saint-Louis-Maillet soit équipé pour offrir au moins un sinon deux des cours a. option de deuxième année, de préférence BI-2101 (Biologie cellulaire avec travaux pratiques) et/ou BI-2192 (Histologie animale). L'estimé du coût pour équiper adéquatement le laboratoire de biologie pour ces deux cours est donné dans le rapport de l'équipe et se chiffre aux environs de \$35,000. En plus des équipements additionnels, il est aussi recommandé qu'un technicien soit embauché par le Collège pour fournir une aide technique qui est déjà requise et le serait davantage avec l'introduction des nouveaux cours susmentionnés.

4. autorise les dépenses nécessaires pour faire évaluer les facilités physiques tels que la bibliothèque et les laboratoires sur le campus de Moncton. -

6. RAPPORT DU COMITE DE CONTROLE DES EXIGENCES ACADEMIQUES (suite)

CAMPUS DE SHIPPAGAN

Le Comité de contrôle pense à organiser une visite au Collège Jésus-Marie d'ici à la fin du semestre.

CAMPUS DE MONCTON

1. Qualifications académiques

Le Comité de contrôle, par l'intermédiaire du Vice-recteur A l'enseignement, a obtenu une liste des qualifications académiques du corps professoral. Cette liste donne un nombre de doctorats inférieur à 30% et un nombre de baccalauréats qui varie entre 10% à 15%. Le Comité fut très surpris par ces chiffres qui indiquent un pourcentage de doctorats très peu élevé et aussi démontrent l'absence de progrès durant ces trois années.

On recommande que le Sénat académique établisse un pourcentage acceptable de doctorats, de maîtrises et de baccalauréats pour l'ensemble du corps professoral et qu'il définisse le délai dans lequel on devrait atteindre ces pourcentages.

2. Horaire de cours

Le Comité de contrôle utilise l'horaire pour trouver les noms des professeurs qui dispensent des cours et dont les noms n'apparaissent pas sur les listes officielles de l'Université. On a été surpris de voir, par exemple, qu'au mois de janvier 1977, certains professeurs qui enseignaient depuis septembre 1976 n'étaient pas encore sur cette liste officielle. Un travail basé sur un tel document est peu valable.

On recommande que le Vice-recteur à l'enseignement exige (avant le 15 octobre pour les cours du premier semestre et avant le 15 février pour les cours du deuxième semestre) de chaque directeur de département une liste complète des noms de tous les professeurs donnant des cours crédités par le département. Cette liste devrait être fournie à la responsable de l'horaire.

3. Les Départements

Le Comité de contrôle suit de très près certains départements qui ne rencontrent pas encore les normes du Sénat académique.

4. Les Facultés

Le Comité va rencontrer sous peu le doyen des Arts, Monsieur Raoul Dionne, pour discuter des normes académiques à appliquer pour l'embauche des professeurs d'arts visuels et arts dramatiques; également le doyen des Sciences de l'éducation, Monsieur Yvan Albert, pour les professeurs à l'industriel.

Décision

Il est proposé par Ghislaine Arsenault et appuyé par Marielle Préfontaine que les recommandations du Comité de contrôle des exigences académiques soient acceptées.

Adopté.

7. RAPPORT DU CONSEIL ACADEMIQUE

A - POUR INFORMATION

Le Conseil académique a approuvé le texte suivant et l'a soumis à l'Administration de l'Université.

STATUT DE L'ATTACHE DE RECHERCHE ET DE L'ASSISTANT POSTDOCTORAL

I. Définitions:

L'attaché de recherche est une personne qui est affectée à un membre du corps professoral ou à une équipe de professeurs de l'Université pour travailler sur un projet de recherche. Cette personne possède normalement le doctorat ou une qualification équivalente et son nom est inscrit dans les listes d'employés temporaires de l'Université.

L'assistant post-doctoral est un chercheur qui habituellement a récemment obtenu son doctorat et qui fait un séjour temporaire dans une unité de recherche de l'Université. Il vient à l'Université pour parachever sa formation personnelle sous la responsabilité des chercheurs chevronnés. Il est affecté à un membre du corps professoral ou à une équipe de professeurs de l'Université. Son nom est inscrit dans les listes d'employés temporaires de l'Université.

II. Bénéfices marginaux:

- 1- Croix Bleue (à la charge de la personne concernée, comme pour le personnel régulier de l'Université).
- 2- Exonération des frais de scolarité (au même titre que le personnel régulier de l'Université).
- 3- Activités du CEPS (comme pour le personnel de l'U. de M.)
- 4- Usage de la bibliothèque centrale (mêmes privilèges qu'un professeur).
- 5- Utilisation d'un bureau, dans la mesure du possible, ou d'une salle commune, avec téléphone, si jugé nécessaire.
- 6- Carte d'identité d'employé.
- 7- Son nom apparaîtra sur une liste d'employés temporaires et sera invité aux activités sociales, ex.: soirée de Noël.
- 8- Les chèques de paies seront émis à toutes les deux semaines, mais le dernier sera retenu afin de pouvoir faire les vérifications d'usage, ex.: emprunts de livres à la bibliothèque.

B - RECOMMANDATIONS DU CONSEIL ACADEMIQUE AU SENAT ACADEMIQUE

Lors de sa réunion du 2 février 1977, le Conseil académique recommande au Sénat académique l'adoption des modifications suivantes aux règlements des Facultés/Ecoles de l'Université.

1. ECOLE DES SCIENCES SOCIALES ET DU COMPORTEMENT

Baccalauréat en psychologie

Conditions d'admission (en 2e année)

7. - RECOMMANDATIONS DU CONSEIL ACADEMIQUE AU SENAT ACADEMIQUE (suite)

C - Baccalauréat en éducation (programme A)

- A plein temps.

Conditions d'admission

- Etre détenteur d'un baccalauréat avec une concentration de 29 crédits ainsi qu'avec une deuxième concentration de 24 crédits; ces deux concentrations doivent être dans des matières qui s'enseignent dans les écoles publiques, ou être détenteur d'un baccalauréat avec spécialisation dans une matière qui s'enseigne dans les écoles publiques.

- S'inscrire comme étudiant à plein temps A compter du 1er semestre de l'année universitaire.

D - Décision

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Yvan Albert que ces conditions d'admission soient acceptées.

Adopté.

8. NOMINATIONS AU COMITE DES GRADES HONORIFIQUES

Il est proposé par Yvan Albert et appuyé par Jean-Guy Lachance
- que les membres actuels du Comité des grades honorifiques continuent de constituer ledit Comité. Ces personnes sont:

Le recteur	M. Jean Cadieux
Représentant de l'Association des anciens	M. Léopold Belliveau
Représentant de la F.E.U.M.	
Trois professeurs	Mlle Gilberte LeBlanc Madame Marcelle Dumont M. Aurèle Young
Représentant des collègues affiliés	Sr Irène Léger
Secrétaire	P. Roland-E. Soucie

- que s'il n'y a pas de réunion du Sénat académique avant le 1er mai 1977, le Conseil académique soit autorisé à prendre les décisions concernant les candidats aux grades honorifiques.

Adopté

9. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES

FACULTE D'ADMINISTRATION

Département d'administration

Changements proposés:

Le département d'administration demande l'autorisation d'introduire un programme de majeur en marketing. Ce programme nécessite deux nouveaux cours:

9. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

AD 3352 - Etude de marché 3 cr.
AD 3365 - Le marketing et les organisations a but non lucratif 3 cr.

Pour faciliter l'introduction de ces 2 cours, le département suggère d'éliminer les cours

AD 4352 - Recherche en marketing 3 cr.
AD 5293 - Administration de
l'entreprise 3 cr.

Département de comptabilité-finance

A) Changements proposés

I - Le département demande d'ajouter deux nouveaux cours

CO 3602 - Programmation avancée
appliquée aux affaires 3 cr.
CO 4603 - Projet en informatique 3 cr.

II - Le département demande le changement suivant au programme de mineur en finance: enlever les cours CO 2261 et AD 1211 de la liste des cours obligatoires et les remplacer par FI 2502 et FI 2801.

III - Le département de comptabilité-finance demande l'autorisation d'introduire un programme de majeur en finance. Le programme proposé n'implique aucun nouveau cours.

IV - Le département de comptabilité -finance demande l'autorisation d'introduire un programme de majeur en informatique-méthodes quantitatives en affaires. Le programme propose n'implique aucun nouveau cours.

V Le département demande des modifications au programme de mineur en méthodes quantitatives en affaires:

a) Dans la liste des cours obligatoires, enlever
MA 4603 - théories des sondages 3 cr.
MA 4613 - Analyse de variance 3 cr.

et ajouter

AD 2231 - Eléments de production 3 cr.
AD 4483 - Gestion prévisionnelle 3 cr.

b) Dans la liste des cours a option, ajouter

AD 4484 -- Planification et contrôle de systèmes 3 cr. 3 cr.
MA 2053 - Calcul des affaires I 3 cr. 3 cr.
MA 2063 - Calcul des affaires II 3 cr. 3 cr.
MA 4603 - Théorie des sondages 3 cr. 3 cr.
MA 4613 - Analyse de variance 3 cr.

FACULTE D'ADMINISTRATION (suite)

Département de comptabilité-finance (suite)

B) Recommandations

- I - Le Comité des programmes recommande au Sénat de refuser l'addition des deux cours
CO 3602 et CO 4603
jugés intéressants, mais non prioritaires dans le contexte actuel.
- II - Le Comité recommande d'adopter les modifications au programme de mineur en finance. Le cours FI 2502 et FI 2801 sont des préalables pour d'autres cours du programme.
- III - Le Comité recommande de ne pas introduire le nouveau programme majeur en finance. Ce programme semble moins prioritaire que le majeur en marketing.
- IV - Le Comité recommande de ne pas introduire le nouveau programme majeur en informatique - méthodes quantitatives.
- V - Le Comité recommande de refuser les modifications au programme de mineur en méthodes quantitatives en affaires. Le Comité croit que MA 4603 et MA 4613 sont plus appropriés dans un programme de méthodes "quantitatives" que les cours AD 2231 et AD 4483.

Adopté.

C) Décisions

- Département d'administration

Proposé par Victor Ross et appuyé par Paul Boudreau
que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes et autorise l'introduction d'un programme de majeur en marketing.

Adopté.

- Département de comptabilité-finance

- I- Proposé par Victor Ross et appuyé par Marielle Préfontaine
que le Sénat accepte les recommandations no. I, II, IV et V du Comité des programmes.

Adopté.

- II- Proposé par Victor Ross et appuyé par Marielle Préfontaine
que le Sénat accepte la recommandation III du Comité des programmes à l'effet de ne pas introduire le nouveau programme de majeur en finance.

Vote: Pour: 5 Contre: 17 Non adopté.

- III - Proposé par Paul Boudreau et appuyé par Léandre Bourque

que le Sénat approuve l'acceptation du nouveau programme majeur en finance, à condition de ne pas demander de nouveaux professeurs pendant 3 ans pour ce programme.

Vote: Contre: 1 Abstentions: 7

Adopté.

FACULTE DES ARTS

Département des sciences religieuses

A) Changements proposés:

Sous le sigle SR 121, le département suggère de remplacer le cours Crise actuelle de l'Eglise par Expérience de l'Eglise aujourd'hui.

Le département suggère un nouveau cours

SR 1220 - Jésus et son message qui remplacerait le cours
SR 1101 - L'homme selon le Christ suspendu depuis 1968.

Le département suggère un nouveau cours

SR 3430 - La célébration et la fête dans l'expérience
religieuse de l'homme qui remplacerait
SR 3002 - Liturgie et mystère pascal qui n'apparaît pas à l'annuaire.

Le département suggère un nouveau cours

SR 4211 - Histoire de christianisme I
qui remplacerait
SR 3200 - La vision de l'homme selon la tradition judéo-chrétienne
suspendu depuis 1970

Le département suggère un nouveau cours

SR 4212 Histoire du christianisme II

Le département suggère un nouveau cours

SR 4220 - Saint Paul et son expérience de Jésus qui remplacerait
SR 3102 - Théologie du laïcat selon Vatican. Il suspendu depuis 1967.

Le département suggère un nouveau cours

SR 4411 - L'expérience mystique aujourd'hui qui remplacerait
SR 4410 - Question de Dieu dans la littérature.

Sous le sigle SR 4431; le département suggère de remplacer Phénomène religieux de la parole par L'homme selon St Augustin.

B) Recommandations: Le Comité des programmes recommande l'introduction des cours suivants:

Expérience de l'Eglise aujourd'hui
Jésus et son message
Histoire du christianisme
L'expérience mystique aujourd'hui
L'homme selon St Augustin

Le Comité des programmes recommande que les sigles suggérés pour ces nouveaux cours soient établis par le département en consultation avec le Registraire.

Le Comité des programmes recommande la disparition des cours

SR 1210 - Crise actuelle de l'Eglise
SR 4410 - Question de Dieu dans la littérature
SR 4430 - Phénomène religieux de la parole

FACULTE DES ARTS (suite)

Département des sciences religieuses (suite)

B) Recommandations: (suite)

Le Comité des programmes recommande de ne pas introduire les cours SR 3430, SR 4212 et SR 4220, suggérés par le département, ceux-ci n'étant pas considérés comme prioritaires dans le contexte actuel.

Le Comité des programmes, en faisant ces recommandations, a considéré que les cours n'apparaissant pas à l'annuaire n'existent plus et ne peuvent donc pas servir de monnaie d'échange pour l'introduction de nouveaux cours.

C) Décision

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Gérard Cormier que le Sénat approuve les recommandations du Comité des programmes concernant les Sciences religieuses.

Adopté.

Département de philosophie

A) Changements proposés:

Le département de philosophie a fait une révision complète de la liste des cours dans cette discipline. La révision a pour but de mettre l'enseignement en meilleur contact avec la culture ambiante. Elle a aussi pour objectif de mieux organiser l'enseignement de l'histoire de la philosophie.

Le département suggère donc la suppression des cours suivants:

- PI 1110 - Initiation à la philosophie
- PI 2310 - Platon
- PI 2320 - Aristote
- PI 2330.- Thomas d'Aquin
- PI 2340 - Descartes et la pensée cartésienne
- PI 2350 - L'empirisme anglais: Locke, Berkaley, Hume
- PI 3460 - Philosophie du langage
- PI 3490 - Philosophie de l'éducation physique
- PI 3500 - Kant
- PI 3520 - Hegel
- PI 4600 - Le problème du mal
- PI 4620 - La phénoménologie
- PI 4630 - Personnalisme
- PI 4640 - Philosophie anglo-saxonne contemporaine
- PI 4660 - Le pragmatisme américain

Le département suggère l'introduction des cours nouveaux suivants:

- PI 2275 - Les droits de l'homme
- PI 2315 - Lecture d'un auteur de l'antiquité I
- PI 2345 - Lecture d'un auteur des temps modernes I
- PI 2355 - Lecture d'un. auteur contemporain I
- PI 3405 - Situation de l'homme moderne
- PI 3435 - Projet collectif acadien
- PI 3465 - Philosophie du droit
- PI 3515 - Lecture d'un auteur de l'antiquité II
- PI 3525 - Lecture d'un auteur du moyen âge
- PI 3535 - Philosophie des temps modernes
- PI 3545 - Lecture d'un auteur des temps modernes II
- PI 4635 - Philosophie religieuse
- PI 4655 - Lecture d'un auteur contemporain II
- PI 4665 - Philosophie américaine
- PI 4675 - Philosophie non occidentale
- PI 4685 - Séminaire de philosophie

FACULTE DES ARTS (suite)

Département de philosophie (suite)

A) Changements proposés: (suite)

Le département suggère trois changements de sigle

- PI 2240 - Esthétique I (au lieu de PI 3440)
- PI 2250 - Esthétique II (au lieu de PI 3450)
- PI 2260 - Logique (au lieu de PI 3550)

B) Recommandations

1. Le Comité des programmes recommande d'éliminer tous les cours que le département suggère de supprimer.
2. Le Comité des programmes recommande d'introduire 15 des 16 cours nouveaux suggérés par le département.
3. Le Comité des programmes recommande de ne pas effectuer les trois changements de sigle, pour le moment.
4. A la suite d'une demande exprimée par le Collège Saint-Louis-Maillet pour l'introduction d'un cours nouveau La philosophie critique de Pascal, le Comité ne recommande pas l'introduction de ce cours mais suggère d'en introduire la matière A l'intérieur du cours PI 2345 - Lecture d'un auteur des temps modernes I.

C) Décisions

I- Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Corinne Gallant que le Sénat approuve les recommandations 1,2 et 4 du Comité des programmes concernant le Département de philosophie.

Adopté.

II- Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Léonard LeBlanc que le Sénat approuve ces changements de sigle.

Adopté.

Département d'histoire-géographie (Histoire)

A) Changements proposés:

Le département d'histoire suggère la suppression du cours

- HI 2802 - Le monde méditerranéen au XXe siècle
- et l'introduction de cinq (5) nouveaux cours:
- HI 2411 - Introduction A l'histoire acadienne 3 cr.
 - HI 3482 - Les deux Canadas sous le régime britannique 3 cr.
 - HI 4481 - Economie et politique au Québec de 1867 à 1968 3 cr.
 - HI 4871 - La société française de 1848 A 1939 3 cr.
 - HI 4076 - Histoire socio-économique de Lyon, XVe siècle à la Révolution 6 cr.

B) Recommandations:

Le Comité des programmes recommande la suppression du cours HI 2802 - Le monde méditerranéen au XXe siècle.

FACULTE DES ARTS (suite)

Département d'histoire-géographie (Histoire) (suite)

Le Comité recommande la création du cours HI 2411 - Introduction à l'histoire acadienne, à condition que ce cours ne devienne pas un préalable aux autres cours d'histoire acadienne. Le Comité constate que les objectifs ne cadrent avec la description du cours et il recommande au département de modifier les objectifs dans le syllabus du cours.

Le Comité recommande l'introduction du cours HI 3482 - Les deux Canadas sous le régime britannique, à condition de supprimer un autre cours existant, en contre-partie.

Le Comité recommande de rejeter les cours HI 4481 et HI 4871. Ces cours ne semblent pas prioritaires dans le contexte actuel et leur appartenance est questionnable.

Le Comité recommande la création du cours HI 4076 - Histoire socio-économique de Lyon, XVe siècle à la Révolution, 6 crédits. La description du cours devra être accompagnée de la remarque "réservé à l'Education permanente".

C) Décision

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Roger Chenard

que le Sénat approuve des recommandations du Comité des programmes concernant le Département d'histoire.

Adopté.

Département d'histoire-géographie (Géographie)

A) Changements proposés:

Le département suggère l'introduction d'un cours nouveau

GO 4076 - Géographie de la France: Lyon et sa région 6 cr.

Le département propose une modification profonde du programme de majeur en géographie, impliquant la création de cours nouveaux et la suppression d'un nombre égal de cours existants. L'orientation proposée s'inspire de ce qui se fait dans les départements de géographie des universités canadiennes; elle correspond aux vœux et à la compétence des professeurs; elle répond aux besoins actuels des étudiants inscrits au programme de géographie.

On propose de supprimer les cours suivants:

GO 1501 - Géographie générale
GO 2302 - Problèmes de géographie humaine
GO 3901 - Analyse démographique
GO 4701 - Etude de quelques aspects de la géographie du Canada
GO 4301 - Problèmes de géographie économique
GO 4501 - Etats-Unis - URSS: étude de géographie comparée
GO 4502 - Géographie de l'Extrême-Orient
GO 4802 - Aspects de la géographie du tiers-monde
GO 4902 - Aspects de la géographie de l'Europe de l'ouest

On propose l'introduction des cours nouveaux suivants:

GO 2501 - Géographie physique
GO 2401 - Géographie économique et humaine
GO 3301 - Principes de géographie économique
GO 3101 - Photographie aérienne
GO 4721 - Géographie économique du Canada
GO 4722 - Population canadienne
GO 4321 - Géographie régionale
GO 4601 - Géographie urbaine

FACULTE DES ARTS (suite)

Département d'histoire-géographie (géographie) (suite)

On suggère également les modifications suivantes:

GO 2301 - L'homme et son milieu
deviendrait GO 1301 - l'homme et son milieu géographique

GO 2101 - Climatologie
deviendrait GO 3401 - Climatologie

GO 3102 - Eléments de cartographie
deviendrait GO 2102 - Eléments de cartographie

GO 4702 - Géographie des provinces Maritimes
deviendrait GO 4702 - Géographie de la région Atlantique

B) Recommandations:

Le Comité des programmes recommande au Sénat la création du cours GO 4076 - Géographie de la France: Lyon et sa région, 6 crédits. La description du cours devrait comporter la remarque "réservé à l'Education permanente".

Le Comité recommande au Sénat d'accepter les modifications suggérées dans le programme de majeur en géographie et d'accepter les suppressions et les créations de cours énoncées ci-dessus.

C) Décision Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Rhéal Bérubé

que le Sénat approuve des recommandations du Comité des programmes concernant le Département de géographie.

Adopté.

Département de musique

A) Changements proposés:

Le département suggère des modifications au programme de Baccalauréat en musique avec concentration éducation musicale: la réintégration de deux cours obligatoires d'instrument principal en 4e année, l'abandon de quatre (4) cours obligatoires en éducation et l'intégration de deux (2) cours au choix à la même 4e année.

B) Recommandations:

Le Comité des programmes recommande au Sénat de rejeter les modifications demandées. Le Comité croit que, s'il est opportun de modifier le programme, on devrait en profiter pour y introduire des cours de culture générale, pour réduire et non augmenter le nombre de cours portant des sigles MU et pour y introduire certains cours de formation pédagogique particulièrement utiles (exemple: techniques de communication).

FACULTE DES ARTS (suite)

Département de musique (suite)

C) Décision

Il a été proposé par Raoul Dionne et appuyé par Roland Viger que la recommandation du Comité des programmes soit déposée sur la table en attendant une étude plus approfondie de la question.

Adopté.

FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION

Département d'apprentissage et d'enseignement

A) Changements proposés:

I- Dans le programme du Certificat en enseignement pré-**scolaire**, on suggère de remplacer le cours
ED 1210 - Développement du langage et pré-lecture 6 cr. par un nouveau cours

ED 1211 - Développement du langage et pré-lecture 3 cr. (réservé à l'Education permanente)

Dans le même programme, on suggère de remplacer le cours

ED 2210 - Développement logico-mathématiques 6 cr.

par un nouveau cours

ED 2211 - Développement logico-mathématiques et pré-mathématiques 3 cr.

(réservé à l'Education permanente)

II - Dans le programme du Baccalauréat en éducation pré-scolaire-élémentaire premier cycle, on suggère d'enlever le cours

ED 1220 - Développement de la créativité 3 cr.

et de le remplacer par un nouveau cours

ED 1230 - Développement historique des programmes pour jeunes enfants 3 cr.

III - Dans le programme du Baccalauréat en éducation (1 an) programme A, le département suggère de remplacer le cours ED 4432 par le cours ED 4130 - Stage.

Dans le même programme, on suggère d'ajouter à la liste des cours de didactique:

AV 2401 - Méthodologie de l'enseignement de l'art

ED 4910 - Initiation à l'enseignement religieux

ED 4551 - Didactique du français langue seconde

Le cours ED 4551 serait un cours nouveau de 3 crédits.

IV- Le département suggère l'introduction d'un nouveau programme de Baccalauréat en éducation désigné par "Programme C", visant à la formation des enseignants des écoles de sciences infirmières! Le programme serait offert à temps partiel à des personnes détenant déjà un Baccalauréat en sciences infirmières.

(Voir plus bas, no D).

B) Recommandations:

I- Le Comité des programmes recommande au Sénat les modifications suggérées au programme du Certificat en enseignement pré-scolaire

II- Le Comité recommande au Sénat **les** modifications suggérées au programme du B.Ed. pré-scolaire élémentaire premier cycle, y compris la création du cours nouveau ED 1230.

FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION (suite)

Département d'apprentissage et d'enseignement (suite)

III- Le Comité recommande les modifications suggérées au programme du B.Ed. (1 an) Programme A, y compris la création du cours nouveau ED 4551, sous réserve de l'acceptation définitive du programme.

C) DECISION -

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Gérard Cormier

que le Sénat approuve des recommandations du Comité des programmes concernant le Département d'apprentissage et d'enseignement.

Adopté.

D) BACCALAUREAT EN EDUCATION (PROGRAMME C)

Afin de répondre à une demande de certaines infirmières et de leur association professionnelle, le Département d'apprentissage et d'Enseignement recommande de regrouper un certain nombre de cours existants créant ainsi le Baccalauréat en Education (Programme C).

.

Conditions d'admission

- Etre détenteur d'un baccalauréat en sciences infirmières.
- Avoir à son crédit au moins une année d'expérience en enseignement dans un programme d'enseignement en nursing.
- S'inscrire à temps partiel.

PROGRAMME

Cours communs (18 crédits)

ED 5442	Apprentissage appliqué à l'éducation I	3 cr.
ED 5220	Enseignement secondaire: méthodes et techniques	3 cr.
ED 5227	Techniques d'animation et de communication	3 cr.
ED 5228	Elaboration et évaluation des activités éducatives	3 cr.
ED 5921	Didactique en nursing	6 cr.

FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION (suite)

Baccalauréat en Education (Programme C) (suite)

Cours au choix (18 crédits)

ED 5432	Mesures en éducation I	3 cr.
ED 5413	Initiation à la recherche en éducation	3 cr.
ED 5235	Hygiène scolaire	3 cr.
ED 5451	Psycho-pédagogie du développement de l'enfant	3 cr.
ED 5452	Psycho-pédagogie du développement de l'adolescent	3 cr.
ED 5272	Introduction à l'éducation spéciale	3 cr.
ED 5491	Analyse du comportement en milieu scolaire I	3 cr.
ED 5408	Déficience mentale I	3 cr.
ED 5402	Difficultés d'apprentissage I	3 cr.
MA 2653	Statistiques descriptives•	3 cr.

ou tout autre cours en éducation approuvés par le directeur du département

D) Décision

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Jacqueline Léger que le Sénat approuve les recommandations du Comité des programmes concernant le Baccalauréat en Education (Programme C).

Adopté.

Département d'éducation physique

Changements proposés:

Le département d'éducation physique demande l'autorisation d'introduire un programme de Baccalauréat en loisirs. Ce programme nécessite 15 nouveaux cours de 3 crédits chacun.

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Yvan Albert que le Sénat académique autorise l'introduction du nouveau programme Baccalauréat en loisirs ainsi que la création de cours nouveaux requis pour le programme.

Vote: Pour: 18 Contre: 2 Abstentions: 5

Adopté.

Il est proposé par Roland Viger et appuyé par

que le programme révisé des cours en vue du Baccalauréat en loisirs soit étudié au Comité des programmes qui fera ses recommandations au Sénat.

Adopté.

Département d'éducation professionnelle

A) Changements proposés:

I- Le département suggère les modifications suivantes au programme du Baccalauréat en éducation-commerce:

(a)	ED 1511 - Dactylo I	6 cr. passe à 6 cr. + 2 cr. (lab)
	ED 2511 - Dactylo II	6 cr. passe à 3 cr. + 1 cr. (lab)
	ED 1521 -- Sténo I	6 cr. passe à 6 cr. + 2 cr. (lab)
	ED 2521 - Sténo II	6 cr. passe à 3 cr. + 1 cr. (lab)

- (b) Ajouter 6 crédits de français aux trois mentions et diminuer les cours au choix de 6 crédits.
Ajouter ED 1513 Maths et machines de bureau. 6 crédits.

FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION (suite)

Département d'éducation professionnelle (suite)

- A) (c) Remplacer (FI 2801, 3 cr. ou CO 3201, 3 cr.) par CO 2002, 3 cr. à la mention comptabilité.
Remplacer EC 1021, 6 cr. par EC 1010, 3 cr. et ED 1020, 3 cr. à la mention sciences de la distribution.

(d) Indiquer les préalables suivants:

Cours	Préalables
ED 2511 - Dactylo II	ED 1511 - Dactylo I
ED 2521 - Sténo II	ED 1521 - Sténo I
ED 3511 - Didac. de la dactylo 3512	ED 2511 - Dactylo II
ED 3531 - Didac. de la sténo 3532	ED 2521 - Sténo II
ED 3551 - Didac. de la compt. 3552	CO 2001 - Compt. Fin. IV 2002
ED 3541 - Proc.& tech. de bur.	ED 2511 - Dactylo II
ED 3522 - Didac. des sc. de la distribution	ED 2512 - Org. en sc. de la distribution

II - Le département suggère de reformuler le programme de Baccalauréat en éducation-industriel (2 ans) de la façon suivante: (le programme actuel apparaît à la page 232 de l'annuaire 1975-77)

- Durant son année de résidence (12 mois) l'étudiant doit compléter le programme suivant: (54 crédits)

FR - 3 cr.

FR - 3 cr.

*ED 1130 Stage, 3 cr.

*ED 3641 Stage, 9 cr.

36 des 42 crédits suivants:

ED 3160, 3 cr.

ED 3611, 3 cr.

ED 2140, 3 cr.

ED 3140, 3 cr.

ED 3631, 3 cr.

ED 4640, 3 cr.

MA 1176, 6 cr.

ED 4650, 3 cr.

ED 2440, 3 cr.

ED 2150, 3 cr.

ED 1420, 3 cr.

ED 2120, 6 cr.

- Le reste de la scolarité, y compris les cours non complétés de la liste ci-dessus, se fait a temps partiel.

ED 4100, 3 cr.

FR , 3 cr. (remplace cours au choix)

FR , 3 cr. (remplace cours au choix)

Options techniques, 6 cr.

ED 4660 Concentration technique - 18 cr.

ED 4621 Internat

- * Si l'étudiant obtient une exemption, il doit remplacer le stage par des cours.

III- Le département suggère les modifications suivantes au programme du Baccalauréat en éducation-arts industriels:

- Ajouter 6 crédits de français.

- Enlever 3 crédits au choix.

- Changer les titres des cours suivants:

ED 1610 - Int. aux arts industriels, 6 cr.

à
Technologie de l'industrie manufacturière.

ED 4630 - Graphique, 6 cr., à Communication graphique.

FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION (suite)

Département d'éducation professionnelle (suite)

B) Recommandations:

Le Comité des programmes recommande au Sénat d'adopter les modifications suggérées par le département pour les programmes de Baccalauréat en éducation-commerce, Baccalauréat en éducation-industriel et Baccalauréat en éducation-arts industriels.

C) Décision Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Yvan Albert

que le Sénat approuve des recommandations du Comité des programmes concernant le Département d'éducation professionnelle.

Adopté.

Département d'orientation

A) Changements proposés:

I- Le département suggère la création d'un nouveau cours: **ED 4390-**
Introduction à l'orientation .

II- Dans la liste des pré-requis au programme de Maîtrise avec mention orientation, le département suggère d'enlever les cours:
Principes économiques ou Eléments de sociologie
Le développement de la personnalité

B) Recommandations:

I- Le Comité des programmes recommande au Sénat de ne pas accéder pour le moment à la création du cours ED 4390. Ce cours n'est pas considéré comme prioritaire dans le contexte actuel.

II- Le Comité des programmes recommande d'enlever, à la liste des pré-requis pour le programme de Maîtrise, Le développement de la personnalité. Le Comité recommande de maintenir par contre dans la liste les Principes économiques ou Eléments de sociologie.

C) Décision

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Gérard Cormier

que le Sénat approuve des recommandations du Comité des programmes concernant le Département d'orientation.

Adopté.

FACULTE DES SCIENCES ET DE GENIE

Département de biologie

A) Changements proposés:

I- Le département de biologie suggère des modifications mineures dans la liste des cours de cette discipline:

1. BI 3672 (3-3) La physiologie et physiopathologie
devient

BI 3673 (3-0) Physiologie et physiopathologie - le laboratoire
(1 cr) est abandonné.

FACULTE DES SCIENCES ET DE GENIE (suite)

Département de biologie (suite)

D) Changements proposés: (suite)

2. BI 4000, 4 cr. Initiation à la recherche
divisé en
BI 4011, 2 cr. Projet de recherche I, et
BI 4022, 4 cr. Projet de recherche II
3. BI 1601, 4 cr. Biologie humaine I
divisé en
BI 1701, 3 cr. Biologie humaine I, et
BI 1703, 1 cr. Laboratoire de biologie humaine I.
4. BI 1602, 3 cr. Biologie humaine II
divisé en
BI 1702, 3 cr. Biologie humaine II, et
BI 1704, 1 cr. Laboratoire de biologie humaine II.
5. BI 3372, 4 cr. Adaptation à l'environnement
devient
BI 3373, 3 cr. Adaptation à l'environnement - Le laboratoire (1 cr)
est abandonné.
6. Que le cours BI 3600 Travaux pratiques de zoologie en pleine nature
soit de trois crédits au lieu de six, que son syllabus soit modifié
avec les pré-requis BI 1001 et BI 1002. Cours donné pendant l'été par
l'entremise de l'Education permanente.

Que le cours BI 3600 soit créditable comme cours à option dans les
programmes de biologie pourvu que l'étudiant ne fasse pas plus de 6
crédits parmi BI 2300, 6 cr., BI 2301, 3 cr., BI 3600, 3 cr.

II- Le département suggère la création de deux nouveaux cours:

- BI 4172 - Endocrinologie comparée 3 cr.
- BI 3133 - Collection entomologique 3 cr.

III- Dans le programme de spécialisation en biologie, le département suggère de
remplacer les cours MA 3073 et MA 3083 par le cours MA 2004.

B) DECISIONS

1. Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Léonard LeBlanc
que le Sénat approuve les modifications mineures dans la liste des
cours du Département de biologie.

Adopté.
2. Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Rhéal Bérubé que le
Sénat n'accepte pas le nouveau cours BI 4172. Vote: Pour:16 Contre: 3
Abstentions: 4

Adopté.
3. Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Rhéal Bérubé que le
Sénat n'accepte pas le nouveau cours BI 3133

Vote: Pour: 4 Contre: 24 Abstention: 1

Non adopté.

Le cours BI 3133 - Collection entomologique est donc approuvé par le
Sénat.

FACULTE DES SCIENCES ET DE GENIE (suite)

Département de biologie (suite)

B) DECISIONS (suite)

4. Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Rhéal Bérubé

que les cours MA 3073 et MA 3083 soient remplacés par le cours MA 2004 dans le programme de la spécialisation en biologie.

Adopté.

Département de chimie

A) Changements proposés:

I- Le département de chimie suggère des modifications mineures dans la liste des cours de cette discipline:

1. Que CH 3401.(0-4) 3 cr. Laboratoire de chimie organique III devienne CH 3402 (0-6) 3 cr. Laboratoire de chimie organique III.
2. Que les préalables pour CH 2111 Introduction à la chimie physique soient CH 1022, CH 1002 et MA 1014 ou MA 2083.
3. Que le préalable à CH 3911 Thermodynamique chimique soit CH 2111 et le concomitant MA 2004 (ou MA 3073 comme préalable).
4. Que les préalables à CH 4111 Introduction à la chimie quantique soient CH 2222, PH 2513 et MA 2014.
5. Que pour CH 4122 Chimie quantique. II, CH 4111 soit le seul préalable.
6. Que le concomitant pour CH 1001 Laboratoire de chimie générale I soit CH 1011 (ou CH 1311 avec la permission des directeurs de département concernés).

II- Le département suggère que la remarque dans l'annuaire (page 172) se rapportant aux étudiants de spécialisation chimie n'ayant pas suivi la biologie du secondaire se lise: "selon son dossier académique, l'étudiant pourra être obligé de suivre certains cours de biologie". La même correction s'imposerait aux pages 173, 177 et 180 de l'annuaire.

III- Le département suggère des modifications au programme de majeur en biochimie:

1. Que BI 2172, 4 cr. Physiologie animale II devienne un cours obligatoire et passe en 2e année avec Bi 2171, 4 cr., Physiologie animale
2. Que CH 3502, 2 cr. Laboratoire de chimie analytique II et CH 3522, 3 cr., Chimie analytique II passe en 3e année tout en demeurant obligatoires.
3. Que BI 2101, 4 cr., Biologie cellulaire soit parmi les cours à option de 4e année.
4. Que PH 2964, 4 cr., Effets biologiques des radiations soit parmi les cours à option de 4e année.
5. Cours à option de 4e année: Remplacer BI 2301 par BI 3802. De plus ajouter CH 3101, CH 3111, CH 3911 et CH 4511 d la liste des cours a option.

FACULTE DES SCIENCES ET DE GENIE (suite)

Département de chimie (suite)

A) Changements proposés: (suite)

IV - Le département de chimie demande l'autorisation d'introduire un nouveau programme: Baccalauréat-ès-sciences avec spécialisation en biochimie. Le programme n'exige aucun nouveau cours.

B) Décisions

I - Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Roger Chenard que le Sénat accepte les modifications mineures à la liste des cours de chimie.

Adopté.

II - Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Roger Chenard que étant donné que le texte nouveau suggéré concernant l'obligation de suivre certains cours de biologie est vague, le Sénat rejette cette suggestion.

Vote: Contre: 3 Abstentions: 3

Adopté.

III - Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Roger Chenard que le Sénat accepte les modifications proposées au programme de majeur en biochimie.

Adopté.

IV - Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Roger Chenard que le Sénat approuve la recommandation du Comité des programmes à savoir de ne pas introduire le programme de baccalauréat-ès-sciences avec spécialisation en biochimie.

Vote: Pour: 9 Contre: 6 Abstention: 11

Adopté.

Département de génie

A) Changements proposés:

Le département suggère des modifications mineures à la liste des cours de génie général et de génie industriel.

Génie général

1. GG 1720 (0-2) 1 cr. Méthodes de communications scientifiques et technologiques devient GG 1730 (1-1) 2 cr.

Génie industriel

2. GI 5961 (3-0) 3 cr. Hygiène industrielle passe à (2-1) 3 cr.
3. Changer le titre et le contenu de GI 4210, 3 cr. Design de machine I pour devenir GI 4220 Conception de systèmes de machinerie.
4. Le contenu de GI 5221, 3 cr. Design de machines II est modifié.
5. Transférer CO 1091, 3 cr. Comptabilité d'analyse de la liste I à la liste II des cours à option de Génie industriel.
6. Transférer GG 5820, 3 cr. Planification et gestion des projets de la liste obligatoire des programmes de génie industriel à la liste II des cours à option.

FACULTE DES SCIENCES ET DE GENIE (suite)

Département de génie (suite)

B) Décision

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Yvan Albert que le Sénat accepte les modifications suggérées par le département de génie.

Adopté.

Département de physique-mathématiques

A) Changements proposés:

- I- Le département suggère de préciser des préalables et des concomitants A certains cours de physique:

PH 1103 Mécanique et chaleur, concomitant: PH 1191 et MA 1004 ou MA 2073.

PH 1303 L'électricité, le magnétisme et l'optique

Préalable: PH 1103 ou la permission du directeur du département de physique-mathématiques. Concomitant: PH 1391.

PH 2103 Mécanique, ondes et vibrations

Préalable: PH 1103

Concomitants: MA 2004 ou MA 3083 et PH 2191.

PH 2303 Electromagnétisme

Préalable: PH 1303

Concomitants: PH 2392 et MA 2014.

PH 3403 Thermodynamique

Préalable: PH 1303

Concomitant: MA 2014.

PH 3503 Physique moderne

Préalables: PH 2513 et MA 2014.

- II- Le département recommande que le cours PH 1191 (0-2) 1 cr. Travaux pratiques de mécanique et chaleur passe à (0-3) 1 cr.

- III- Le département suggère la création d'un cours nouveau PH 1043 Astronomie générale, 3 cr., sans préalable ni concomitant.

- IV- Le département suggère des modifications mineures dans les programmes de mathématiques:

1. Changements proposés dans la description des cours MA 1176, MA 2653, MA 3523, MA 3543 et MA 4303.

2. Changements proposés dans le programme de majeur en mathématiques: Permutation des cours obligatoires MA 3513 qui passe en 4e année, et MA 4303 qui vient en 3e année.

B) Décision

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Michel Massièra que le Sénat accepte les modifications suggérées par le département de physique-mathématiques.

Adopté.

FACULTE DES SCIENCES ET DE GENIE (suite)

Programmes spéciaux

A) Changements proposés:

I- Dans la description du programme préparatoire aux sciences de la santé, en 2e année, la Faculté suggère de remplacer le paragraphe

Cours au choix: choisir neuf (9) crédits de cours parmi les cours de sciences humaines.

choisir neuf (9) crédits de cours parmi les cours de sciences sociales.

Par le paragraphe:

Cours au choix: choisir neuf (9) crédits de cours parmi les cours de sciences humaines et choisir neuf (9) crédits de cours parmi les cours de sciences sociales. L'étudiant qui se destine aux sciences médicales doit prendre obligatoirement un cours de psychologie et un cours de sociologie. Cet étudiant est aussi fortement encouragé à prendre des cours de langue et de philosophie.

II.- Pour accommoder les étudiants voulant s'inscrire au programme préparatoire en génie rural (Université Laval), la Faculté suggère d'ajouter à la liste des cours à option au niveau de 2e et 3e année du programme de génie général les cours BI 3301, CO 1001 (ou CO 1091 ou FI 3591), BI 2201 et BI 2202 qui deviendraient obligatoires pour ces étudiants.

III- La Faculté des sciences et de génie demande l'autorisation d'introduire des programmes nouveaux de trois années d'étude chacun en:

Bio-agronomie
Agro-économie
Sciences des vivres

Ces programmes permettraient aux étudiants de faire trois années préparatoires à l'Université de Moncton et de compléter en deux ans à l'Université Laval le Baccalauréat en agronomie. Les trois programmes n'exigent aucun cours nouveau.

B) Recommandations:

I- Le Comité des programmes recommande au Sénat la nouvelle rédaction du paragraphe concernant les cours au choix dans le programme préparatoire aux sciences de la santé.

II- Le Comité recommande au Sénat d'accepter la modification proposée au programme de génie général en ajoutant les cours indiqués ci-dessus dans la liste des options et en rendant ces cours obligatoires pour les étudiants qui se destinent au génie rural.

III- Le Comité des programmes recommande l'introduction du programme de trois ans en bio-agronomie et l'introduction du programme . de trois ans en agro-économie.

Le Comité des programmes recommande de ne pas approuver cette année la création du programme sciences des vivres, qui semble moins prioritaire. Le Comité croit utile de voir évoluer les deux premiers programmes avant de recommander l'introduction du troisième. Le Comité suggère aussi des consultations additionnelles avec l'Ecole des sciences domestiques concernant la possibilité d'introduire dans le programme de sciences des vivres certains cours existants dans cette école.

FACULTE DES SCIENCES ET DE GENIE (suite)

Programmes spéciaux (suite)

C) Décision

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Maurice Chamard que le Sénat accepte les recommandations I, II et III ci-haut mentionnées du Comité des programmes concernant les programmes spéciaux.

Adopté

ECOLE DES SCIENCES DOMESTIQUES

A) Changements proposés:

I- L'Ecole suggère d'éliminer les cours suivants:

- SD 0200 - Techniques alimentaires, 0 cr.
- SD 0400 - Techniques vestimentaires, 0 cr.
- SD 3572 - Méthodologie appliquée aux sciences familiales, 3 cr.
- SD 4171- Stage: garderie éducative, 3 cr.
- SD 4471 - Stage: vêtement ou textile , 3 cr.
- SD 4571 - Stage, 3 cr.

II- L'Ecole suggère de créer un nouveau cours SD 4982 - Projet de recherche, 3 cr.

III- L'Ecole suggère des changements dans le nombre de crédits affectés. certains cours de sciences domestiques:

SD 1501 - Introduction aux sciences domestiques passerait de 3 crédits à 1 crédit.

SD 2200, en changeant de sigle, de titre et de description passerait de 2 crédits à 3 crédits.

IV- L'Ecole suggère de changer certains sigles de cours:

Sigles actuels	Sigles proposés
SD 2200-2201	SD 1201-1202
SD 3101-4161	SD-2101-3161
SD 3401	SD 2402
SD 3571	SD 2571
SD 4251	SD 3251
SD 4260	SD 3261
SD 4361	SD 3362
SD 4401	SD 3411

V- L'Ecole suggère des modifications de titre de certains cours: (les cours sont désignés par les sigles suggérés précédemment)

- SD 1201-1202 - Science des aliments I, II
- SD 2231 - L'homme et ses aliments
- SD 2401-2402 - Vêtement I, II
- SD 3261-4261 - Alim. des collectivités I, II
- SD 4291 - Nutrition III

FACULTE DES SCIENCES DOMESTIQUES (suite) A)

Changements proposés: (suite)

VI- L'Ecole suggère des modifications dans les descriptions de certains cours (les cours sont désignés en tenant compte des modifications de sigle suggérées précédemment)

SD 1201-1202	- Science des aliments I, II	(2-3)(2-3)	3-3 cr.
SD 1501	- Intr. aux sciences dom.	(1-0)	1 cr.
SD 2231	- L'homme et ses aliments	(3-0)	3 cr.
SD 2571	- Curr. & meth. appl. aux sc.fam.	(3-0)	3 cr.
SD 2401	- Vêtement I	1-5)	3 cr.
SD 2402	- Vêtement II	(1-4)	3 cr.
SD 3211	- Nutrition I	(3-0)	3 cr.
SD 3212	- Nutrition II	(3-0)	3 cr.
SD 3261	- Alim. des coll. I	(1-4)	3 cr.
SD 3701	- Hab. & am. int. I	(3-0)	3 cr.
SD 4261	- Alim. des coll. II	(2-2)	3 cr.
SD 4291	- Nutrition III	(3-0)	3 cr.
SD 4441	- Coupe et création	(1-4)	3 cr.

VII L'Ecole suggère de corriger les programmes de Baccalauréat en sciences domestiques en tenant compte de toutes les modifications énumérées ci-dessus. On suggère aussi quelques autres modifications.

B) Recommandations:

- I- Le Comité recommande d'éliminer les cours SD 0200, SD 0400, SD 3572, SD 4171, SD 4471 et SD 4571.
- II- Le Comité recommande de créer le nouveau cours SD 4982 - Projet de recherche, 3 cr.
- III- Le Comité recommande d'adopter les modifications de crédits proposées par l'Ecole.
- IV- Le Comité recommande au Sénat d'attendre une stabilisation des programmes de sciences domestiques avant de procéder aux changements de sigles suggérés par l'Ecole.
- V- Le Comité recommande au Sénat les changements de titres de cours tels que suggérés par l'Ecole des sciences domestiques.
- VI- Le Comité recommande les modifications de description de cours suggérées par l'Ecole.
- VII- Le Comité recommande au Sénat les modifications suggérées pour les programmes de Baccalauréat en sciences domestiques, avec les remarques suivantes:

Le titre du cours ED 1120 est Psychopédagogie du développement de l'enfant

Le cours MA 2653 - Statistiques descriptives, devrait apparaître dans la liste des cours à option.

Au lieu de MA 1006 - Géométrie analytique et calcul I, dans la liste des cours à option, on devrait lire

MA 1004 - Introduction à l'analyse mathématique, 4 cr., et MA 1014 - Analyse mathématique I, 4 cr.

Puisque le cours CO 1092 - Comptabilité des institutions alimentaires était destiné exclusivement aux étudiants de sciences domestiques, le Comité recommande l'élimination.

FACULTE DES SCIENCES DOMESTIQUES (suite)

C) Décisions

- 1- Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Léonard LeBlanc que le Sénat approuve les recommandations ci-haut mentionnées I,II,III,V,VI et VII du Comité des programmes, concernant l'Ecole des sciences domestiques.

Adopté.

- 2- Concernant la recommandation no. IV, il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Ghislaine Arsenault que les sigles qui doivent être changés le soient en conformité avec le procédurier en accord avec le Bureau du Registraire.

Adopté.

ECOLE DES SCIENCES INFIRMIERES

A) Changements proposés:

L'Ecole suggère la création de deux nouveaux cours:

NG 3210 - Les problèmes de santé du diabétique, 3 cr.

NG 3610 - Le processus de la mort et du deuil, 3 cr.

L'Ecole suggère que le laboratoire se rattachant au cours BI 3672 - Physiologie et physiopathologie soit éliminé du programme.

B) Décision

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Maurice Chamard que le Sénat autorise la création dès deux nouveaux cours NG 3210 et NG 3610 à la condition qu'un même nombre de crédits dans les cours existants de sigles NG soient éliminés. Les deux cours seront optionnels dans le programme de sciences infirmières.

Vote: Pour: 14

Contre: 4

Abstentions: 8

Adopté

ECOLE DES SCIENCES SOCIALES ET DU COMPORTEMENT

Département d'économie

A) Changements proposés:

I Le département suggère les modifications suivantes au programme de spécialisation en économie:

En deuxième année:

1. Supprimer le cours EC 4230 Mathématiques économiques III, 3 cr. et le remplacer par EC 2220 - Economie quantitative I, 3 cr., obligatoire.

2. Modification du titre et contenu du cours EC 2210 - Mathématiques économiques II, 3 cr., pour qu'il devienne EC 2230 - Economie quantitative II, 3 cr.

3. Enlever le cours MA 2053 - Calcul des affaires, 3 cr. comme cours obligatoire pour qu'il devienne A option.

En troisième année:

4. Ajouter comme cours obligatoire MA 3153 - Algèbre et programmation linéaire, 3 cr.

5. Reporter en 4e année le cours EC 3210 - Techniques de recherche, 3 cr.

ECOLE DES SCIENCES SOCIALES ET DU COMPORTEMENT (suite)

Département d'économie (suite)

A) Changements proposés: (suite)

6. Changer le sigle et le titre du cours EC 3210 à EC 4210 - Séminaire de recherche.

En quatrième année:

7. Ajouter le cours EC 3100 - Histoire de la pensée économique, 3 cr., comme cours obligatoire.
8. Enlever les cours au choix de 6 crédits.

II- Dans le programme du majeur en économie, le département suggère de remplacer 3 crédits optionnels en quatrième année par un cours obligatoire EC 3100 - Histoire de la pensée économique.

B) Décision

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Gérard Cormier que le Sénat accepte les modifications suggérées par le département, dans le programme de spécialisation et dans le programme de majeur en économie, à l'exception du changement de sigle pour le cours EC 3210.

Adopté.

Département de psychologie

A) Changements proposés:

Le département a procédé à une révision en profondeur des programmes de psychologie et de la liste de cours dans cette discipline. Sachant que le département s'oriente vers l'introduction d'un programme de 3e cycle, le Comité des programmes s'est montré favorable à la demande du département. Certaines réserves du Comité ont été transmises au département et des ajustements ont été faits dans la demande.

Cette réorganisation implique l'introduction de 21 cours nouveaux en psychologie. Six de ces cours ne comportent qu'un crédit, alors que les autres sont des cours de 3 crédits.

B) Recommandations:

Le Comité des programmes recommande au Sénat d'adopter les programmes spécialisés, de majeur et de mineur tels que décrits dans l'annexe A9 présenté aux Sénateurs.

Le Comité recommande au Sénat d'accepter la liste des cours telle que présentée dans l'annexe A9, incluant 21 nouveaux cours.

Ces deux recommandations impliquent un engagement formel de **la** part du département de psychologie:

1. Le département s'engage à maintenir le nombre de cours de service qu'il offre aux étudiants des autres départements.
2. Le département s'engage à limiter son nombre de cours et de répétition de cours à un maximum de 52 par année universitaire régulière (cours du jour pendant les deux semestres de l'année universitaire) dans les deux niveaux premier et deuxième cycle.

ECOLE DES SCIENCES SOCIALES ET DU COMPORTEMENT (suite)

Département de psychologie (suite)

C) Décision

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Gérard Cormier

que le Sénat approuve des recommandations du Comité des programmes concernant le Département de psychologie.

Abstentions: 9 Adopté.

Département de science politique

A) Changements proposés:

1. Changement de titre:

Le cours SP 4330 - Les modes de règlements des conflits internationaux, 3 cr. deviendra - Théories des conflits internationaux SP 4335.

2. Division d'un cours de 6 crédits en deux cours de 3 crédits:

Le cours SP 2341 - Principes de relations internationales, 6 cr. deviendra SP 2340 - Introduction aux relations internationales I, 3 cr. et SP 2345 - Introduction aux relations internationales II, 3 cr.

3. Supprimer le cours SP 4310 - Les organisations internationales européennes depuis 1945, 3 cr. et le remplacer par SP 4315 - Problèmes urbains, 3 cr. (pré-requis SP 4220).

4. Transformation d'un cours de 3 crédits en deux cours de 3 crédits.

Le cours SP 2400 - Eléments de droit public canadien et étranger, 3 cr. deviendra SP 2400 - Droit public canadien I et SP 3400 - Droit public canadien II (option).

B) Décision

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Gérard Cormier que le Sénat académique adopte les modifications suggérées dans 1, 2 et 3 ci-dessus, et que le cours SP 2400 ne soit pas modifié.

Adopté.

Département de service social

A) Changements proposés:

Le département suggère de raccourcir le stage d'intervention II SS 4040. Ce stage est actuellement de cinq (5) mois (20 semaines ou 720 heures) et l'on suggère de le réduire à quatre (4) mois (15 semaines ou 540 heures). Le nombre de crédits serait alors diminué de 18 à 12.

B) Décision

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Gérard Cormier que le stage SS 4040 soit dorénavant le 15 semaines et qu'il comporte 12 crédits.

Département de sociologie

Adopté.

A) Changements proposés:

I- Le département suggère de changer le titre pour deux cours:

- Le cours SO 1010 - Introduction à la sociologie I deviendrait
Introduction à la sociologie
- Le cours SO 1020 - Introduction à la sociologie II

ECOLE DES SCIENCES SOCIALES ET DU COMPORTEMENT (suite)

Département de sociologie (suite)

A) Changements proposés: (suite)

II- Le département suggère la création d'un nouveau cours SO 2020 - Histoire de la pensée sociologique. II.

B) Décision

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Gérard Cormier que le Sénat approuve les changements de titre suggérés au no. I et que le Sénat n'autorise pas la création d'un nouveau cours SO 2020.

Adopté.

CAMPUS DE SHIPPAGAN

A) Changements proposés:

I- Le Collège Jésus-Marie suggère la création d'un cours nouveau AD 2215 - La petite entreprise, 3 cr., comme cours obligatoire dans le programme de deux ans terminal en Administration des affaires.

II- Le Collège suggère la création de deux nouveaux cours pour le programme de deux ans terminal en Secrétariat bilingue:

SE 2202 - Bureau modèle - simulation, 2 cr.

SE 2511 -- Sténographie et terminologie médicale, 3 cr.

III- Le Collège suggère des sigles pour les cours apparaissant actuellement sans sigles dans les programmes de Secrétariat bilingue et d'Administration des affaires (voir supplément de l'annuaire général aux pages 35 et 36).

B) Recommandations:

I- Le Comité des programmes recommande la création du cours AD 2215 La petite entreprise, 3 cr., comme cours obligatoire dans le programme terminal de deux ans en Administration des affaires. La description du cours devrait comporter la note (réservé au programme terminal d'Administration des affaires (Shippagan)).

II- Le Comité recommande la création du cours SE 2202 - Bureau modèle simulation, 2 cr., comme cours obligatoire dans le programme de Secrétariat bilingue de deux ans terminal. La description du cours devrait comporter la remarque (réservé au programme de Secrétariat bilingue (Shippagan)).

Le Comité recommande de ne pas créer le cours SE 2511, qui ne semble pas prioritaire dans le contexte actuel. Le Comité croit que le contenu de ce cours pourrait être intégré dans les cours existants de sténographie et de langue.

III- Le Comité des programmes recommande les sigles suivants pour les cours existants dans les programmes de Secrétariat bilingue et d'Administration des affaires:

CAMPUS DE SHIPPAGAN (suite)

B) Recommandation no. III (suite)

SE 1501	- Sténographie I	3 cr.
SE 1502	- Sténographie II	3 cr.
SE 2501	- Sténographie III	3 cr.
SE 2502	- Sténographie IV	3 cr.
SE 1601	- Dactylographie I	3 cr.
SE 1602	- Dactylographie II	3 cr.
SE 2601	- Dactylographie III	3 cr.
SE 2602	- Dactylographie IV	3 cr.
SE 1010	- Mathématiques commerciales I	3 cr.
SE 1020	Mathématiques commerciales II	3 cr.
SE 2201	- Bureau modèle (au lieu de SE 1201)	3 cr.
SE 2701	- Ethique professionnelle (au lieu de SE 1701)	3 cr.
FR 2031	Français, langue de communication comm. I	3 cr.
FR 2032	Français, langue de communication comm. II	3 cr.
EN 2121	English in Business Communication I	
EN 2122	English in Business Communication II	3 cr.
FR 2035	Français des affaires I	3 cr.
FR 2036	Français des affaires II	3 cr.
EN 2021	Anglais des affaires I	3 cr.
EN 2022	Anglais des affaires II	3 cr.
AD 2215	La petite entreprise	3 cr. (nouveau cours)

Adopté.

10. TENTATIVE POUR UNE DEFINITION DE L'UNIVERSITE

En conformité avec une recommandation du Comité des programmes, on dépose au Sénat un projet de définition de l'Université préparé par un comité ad hoc désigné par le Comité des programmes.

Il s'agit d'une première étape après quoi le Comité espère pouvoir établir les objectifs de l'Université et ensuite préciser les domaines prioritaires ainsi que les critères pour établir ces priorités.

11. CALENDRIER UNIVERSITAIRE

On fait remarquer que le Calendrier universitaire 1977-78 adopté lors du Sénat indiquait:

CALENDRIER UNIVERSITAIRE (suite)

3 janvier, début du semestre

12 janvier, date limite des changements de cours et Transferts de faculté.

Alors que le règlement académique 10.1 se lit comme suit:

"Tout étudiant, avec l'approbation de son doyen ou directeur, peut ajouter ou enlever des cours de son programme pendant les deux premières semaines qui suivent le début du ou des cours en question."

On recommande au Conseil académique d'apporter les corrections appropriées au calendrier 1977-78.

12. RAPPORT SUR LA TELEVISION COMMUNAUTAIRE

M. Paul-Emile Benoit, président du Comité ad hoc du Sénat dépose le rapport sur la télévision communautaire. Le Sénat reçoit le rapport et félicite le comité de son travail.

13. GRADES HONORIFIQUES

Le Recteur invite les Sénateurs a faire connaître au Comité les noms des candidats(es) à un grade honorifique en vue de la collation de grades du mois d'octobre.

Sur proposition de Maurice Chamard, appuyé par Roland Viger et adopté à l'unanimité, la séance est levée à 12h30.

(Signé) Jean Cadieux, président

(Signé) Louis-Marcel Daigle, sec.